

Décision n° 01-1245 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 21 décembre 2001 relative au changement de la dénomination sociale de la société Siris en T-Systems Siris.

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 33-1 et L. 34-1 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 1997 autorisant la société Siris à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir un service téléphonique au public ;

Vu la demande présentée le 19 octobre 2001 au nom de la société T-Systems Siris anciennement dénommée Siris, complétée par le courrier reçu le 23 novembre 2001,

Après en avoir délibéré le 21 décembre 2001,

Décide

:

Article 1

– Sont approuvés :

– le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Siris en T-Systems Siris ;

– le projet d'arrêté associé.

Article 2 –

Le président de l'Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d'État à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 21 décembre 2001,

Le président,

Jean-Michel Hubert